

REPUBLIQUE FRANCAISE



Commune de Cap d'Ail

Le 26 septembre 2024

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de M. Xavier BECK, Maire.

Etaient présents : M. CASTEL, Mme ZAMBERNARDI, MM. FRASNETTI, DALMASSO Mme ROLAND, M. TRAPHAGEN, Mme SPAGLI, Adjoint, MM. DESCAMPS, MALLEA, Mme BRUALLA, M. MONTESANO, Mme PICCINI, M. ANGIBAUD, Mme GUASCO, MM. SIMON, RAMOS, Mme BOUDABOUS, M. GUGLIELMI, Conseillers municipaux.

Etaient excusés ou absents : Mme BAJON pouvoir à M. BECK, M. ANGIOLINI pouvoir à M. FRASNETTI, Mme HERVOUET pouvoir à M. DALMASSO, M. QUARANTA pouvoir à Mme SPAGLI, Mme VEGAS, MM. POMMERET, ROSELLINI, Mme FRANCH, absents.

Nombre de conseillers : en exercice : 27, présents : 19, votants : 23.

Madame BOUDABOUS a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du procès-verbal du 4 juillet 2024.

Administration générale

- 1 - Demande d'agrément préfectoral pour l'extension à 8 mois par an de la période d'exploitation de la plage Mala
- 2 - Demande de subvention pour la mise en conformité de l'éclairage du stade municipal Didier Deschamps
- 3 - Bien vacant et sans maître - Parcelle cadastrée AC 91 - Avenue Hugues Savorani - Incorporation dans le domaine communal

Finances

- 4 - Décision modificative n°2 – Budget principal 2024

Personnel

- 5 - Convention-cadre 2025 pour l'exercice des missions facultatives proposées par le CDG06
6 - Modification du tableau des effectifs

Questions diverses

- 1 - **DEMANDE D'AGREMENT PREFERENTIAL POUR L'EXTENSION A 8 MOIS PAR AN DE LA PERIODE D'EXPLOITATION DE LA PLAGE MALA**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- 2 - **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN CONFORMITE DE L'ECLAIRAGE DU STADE MUNICIPAL DIDIER DESCHAMPS**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- 3 - **BIEN VACANT ET SANS MAITRE - PARCELLE CADASTREE AC 91 - AVENUE HUGUES SAVORANI - INCORPORATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- 4 - **DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL 2024**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- 5 - **CONVENTION-CADRE 2025 POUR L'EXERCICE DES MISSIONS FACULTATIVES PROPOSEES PAR LE CDG06**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- 6 - **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES : NEANT

La séance est levée à 18 h 54.